



CAHIER DES CHARGES

Objet : Circuit Para badminton

1. PRESENTATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

Tout au long de la saison, plusieurs étapes structurent le circuit Para badminton.

Afin de réussir l'une de ces étapes du Circuit Para badminton, les deux parties que sont la FFBaD d'une part et le Comité d'Organisation d'autre part, répondent à des objectifs à court et moyen terme.

A savoir :

- Garantir aux joueurs une offre de pratique compétitive sur le sol français,
- Développer l'accueil et les services aux joueurs en situation de handicap physique,
- Organiser le calendrier des étapes du circuit,
- Développer la qualité d'organisation,
- Promouvoir le para badminton auprès du grand public.

Pour cela, en se portant candidat à l'organisation, le Comité d'Organisation s'engage à respecter les règlements de la FFBaD et les responsabilités et actions qui lui incombent.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION

2.1. Modèle d'organisation

La FFBaD confie l'organisation d'une étape du Circuit Para badminton à un club affilié et/ou un organe déconcentré de la fédération.

Le choix de l'étape par la FFBaD se fera en fonction de la répartition géographique des clubs candidats, et ce après étude d'un dossier de candidature.

!!

L'étape du circuit Para Badminton sera organisée en parallèle d'un tournoi valide ou d'un événement du club.

!!

L'organisation de l'étape est donc déléguée à un organisateur local qui en aura à la fois la responsabilité financière et la responsabilité opérationnelle.

La recherche d'un format convivial étant envisagé pour le circuit « para badminton », la compétition devra être déclarée sur Poona au minimum 1 mois avant la compétition.

Elle peut être déclarée comme une rencontre Promobad. Retrouvez les détails de déclaration sur le site fédéral : <http://www.ffbad.org/competitions/les-tournois/rencontre-promobad/>

2.2. Suivi de l'organisation

2.2.1. Phase de préparation

L'organisateur constitue un Comité d'Organisation responsable de l'événement : préparation, réalisation et bilan.

Durant la phase de préparation de l'événement, la FFBaD encourage le Comité d'Organisation à se réunir régulièrement afin de faire un état des différents secteurs de l'événement : identifier les actions à mener et les moyens de leur réalisation, les dates limites, ...

La FFBaD invite le Comité d'Organisation à porter une attention particulière aux opérations suivantes :

- Le déroulement de la compétition et l'accueil des joueurs,
- L'aménagement de l'aire de jeu,
- La promotion du para badminton et de l'événement,
- L'accueil et la gestion des invités, des partenaires et des médias.

Il est nécessaire que les organisateurs se réunissent pendant l'événement pour s'assurer ensemble de la bonne conduite des opérations.

2.2.2. Phase d'après compétition

Dans les 3 jours qui suivent l'événement, les résultats devront être communiqués à Benjamin Grizbec : benjamin.grizbec@ffbad.org

3. PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Le format du tournoi est défini par l'organisateur. Il peut se dérouler sur 1 ou 2 jours et rassemble des joueurs licenciés de para badminton (hommes et femmes).

Sont concernés par les étapes du circuit :

- Les joueurs assis en fauteuil roulant (WH1 et WH2),
- Les joueurs debout avec un handicap de membres inférieurs (SL3 et SL4),
- Les joueurs debout avec un handicap de membres supérieurs (SU5),
- Les joueurs de petite taille (SH6),
- Les joueurs sourds ou malentendants (DA).

Le tournoi est également ouvert aux pratiquants en situation de handicap physique licenciés dans d'autres fédérations sportives, ainsi qu'aux blessés de guerre, dans le cadre de la convention avec le Centre National des Sports de la Défense.

Pour chacune des étapes du circuit, les frais d'inscriptions s'élèvent à :

- Participation à 1 tableau : 15 euros
- Participation à 2 tableaux : 18 euros
- Participation à 3 tableaux : 21 euros

4. RESPONSABILITES GENERALES

4.1 Responsabilités de la FFBaD

- S'assurer du respect du règlement général des compétitions de la FFBaD (chapitre 3. du guide du badminton),
- Promouvoir l'événement sur le territoire national grâce à ses supports de communication (affiches, vidéos, réseaux sociaux, etc.),
- Activer ses réseaux et les conventions avec les partenaires pour attirer des pratiquants extérieurs (ex : Fédération Française Handisport, les acteurs associatifs spécialisés

dans l'accompagnement du handicap : [Fédération des APAJH](#), [UNAPEI](#), [APF France Handicap](#)),

- Communiquer sur le classement à l'issue de chaque étape et le classement global à l'issue de la dernière étape,
- Inciter les titulaires du collectif France Para badminton à participer aux étapes (en fonction de la compatibilité avec leurs calendriers),
- Prendre en charge le déplacement, la présence et la prestation d'un classificateur FFBaD sur l'événement pour organiser un temps d'échange et de renseignement sur la classification des joueurs licenciés non classifiés.

4.2 Responsabilités du Comité d'Organisation

- Garantir le respect des règlements FFBaD et le respect des prérogatives du cahier des charges,
- Organiser la compétition sportive : gérer les inscriptions des joueurs, établir les tableaux, les échéanciers et planning des matchs,
- Obtenir l'ensemble des autorisations administratives pour l'organisation de la manifestation (mise à disposition de la salle, déclaration de la manifestation en préfecture, assurances liées à l'organisation et à l'exploitation du lieu de l'événement si nécessaire),
- Définir un programme de recrutement de bénévoles : nombre par secteur, mission, formation, politique de prise en charge (transport, hébergement, restauration, tenues). Des missions complémentaires peuvent être définies en fonction des besoins lors de l'étape du circuit,
- Fournir les équipements nécessaires à l'organisation d'un contrôle anti-dopage selon la législation en vigueur (à condition d'avoir un événement d'ampleur en parallèle de l'étape),
- Prévoir un espace médical (lieu fermé) pour permettre la classification des joueurs le matin de la compétition,
Cet espace doit comporter :
 - o 1 table d'examen si possible en hauteur (sous réserve que la FFBaD puisse la fournir),
 - o Du papier de protection pour la table d'examen,
 - o Du produit désinfectant pour les mains et la table,
- Mettre en place une restauration (une ou plusieurs buvettes dans la salle) pour le public, les bénévoles, le staff de l'organisation, les officiels et les joueurs,
- Sélectionner et proposer des hôtels de toutes catégories à proximité du lieu de compétition. Les hôtels doivent aussi être accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposer de chambres PMR (pour les joueurs en fauteuil uniquement),
- Mentionner, préconiser et proposer les moyens de transports permettant de faciliter le déplacement des joueurs à proximité du lieu de l'évènement,
- L'organisateur décide à sa convenance de laisser à chacun le soin d'effectuer ses propres réservations ou de coordonner les demandes des participants. Il précise son mode de fonctionnement et informe l'ensemble des participants de la démarche à suivre,
- Assurer l'accueil et la sécurité des participants et du public,

5. COMPETITION

5.1 Le lieu de la compétition

Il conviendra de veiller à l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.

L'organisateur aura à sa charge de :

- Garantir que le lieu de la compétition est accessible pour les personnes en situation de handicap,
- Mettre à disposition des joueurs et joueuses de para badminton au minimum 2 terrains avec soit :
 - o 1 sur parquet facilitant le déplacement des personnes en fauteuil pour le déroulé de la compétition,
 - o 1 sol P1 ou 1 sol P2, dans ce dernier cas, des aménagements seront à prévoir pour les joueurs en fauteuil et notamment la mise en place d'un terrain parquet type OSB.
- Les organisateurs peuvent utiliser des tapis,
- S'assurer de la bonne fixation des sols et garantir la sécurité dans les aires de circulations, souvent sources de blessures pour les joueurs,
- Dédier sur le plateau de jeu une aire aux joueurs de para badminton, d'où ils pourront facilement accéder aux terrains.

5.2 Matériel

- Devront être fournis les équipements nécessaires au bon déroulement de la compétition : poteaux et filets classés FFBaD, toises, bannettes des joueurs, caisses pour les volants, zone de gestion des volants, ainsi qu'une table de marque en configuration,
- Les volants seront à fournir par l'organisateur à partir des ½ finales (standard ou élite).
- La mise à disposition de fauteuils pour permettre aux joueurs qui le désirent de tester cette pratique (se rapprocher de son comité départemental de badminton, de la ligue régionale de badminton ou des acteurs du handicap de son territoire).

5.3 Constitution des tableaux

Les tableaux seront constitués avec un minimum de 3 inscrits par catégorie.

Si le tableau comprend moins de 3 joueurs/joueuses, il sera annulé.

Il y aura possibilité d'organiser la compétition :

- En fusionnant les tableaux Femmes et Hommes et/ou en fusionnant les catégories,
- En mettant en place un seul tableau comprenant « tous les handicaps » (tableau « open »). Si cette solution est retenue, dans les matchs opposant des handicaps différents, les règles utilisées (dimension du terrain notamment) seront celles du handicap le plus lourd, au sens de la classification officielle,
- Organiser la compétition selon un format convivial (ronde suisse, consolante ou constitution de poules « élargies » [à 6, voire 7 joueurs] possible),
- Possibilité d'intégrer l'étape du circuit au sein de la compétition valide (après accord des joueurs),

Pour les tableaux de simple et de doubles, le regroupement des catégories pourra s'effectuer comme précisé ici : <https://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2023-2024/>

6. COMMUNICATION ET PROMOTION

Le Comité d'Organisation profite de l'organisation de l'événement sur son territoire pour mettre en œuvre un Plan d'Animation Territorial :

- Promouvoir la pratique du para badminton, la FFBaD et ses structures (ligues, comités et clubs) auprès du grand public et des médias,
- Développer les relations avec les collectivités locales et services de l'Etat, des partenaires associatifs et privés,
- Organiser un plateau de sensibilisation HandiBad en amont de l'évènement avec des licenciés, jeunes des établissements scolaires, ouvert au public, etc,
- Prendre contact avec des établissements de rééducation et mener des séances découverte du para badminton,
- Organiser un temps d'échange/colloque avec les acteurs du handicap sur le territoire,

Plusieurs actions sont possibles afin de promouvoir et créer une synergie sur le territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher de la ligue régionale de badminton et du comité départemental de badminton de votre territoire pour mener à bien les projets.

7. ACCUEIL DU PUBLIC ET SECURITE

7.1. Sécurité et médical

L'organisateur est responsable de l'accueil et de la sécurité des participants et du public.

Après avoir obtenu l'ensemble des autorisations administratives pour organiser l'événement, l'organisateur informera par écrit les autorités de police, les pompiers et l'hôpital le plus proche de la manifestation en précisant le nombre approximatif de compétiteurs et de public.

L'organisateur prévoit les moyens humains et matériels de secours à mettre en place pour les joueurs. Il prévoit notamment la présence de secouristes agréés ou d'associations agréées de sécurité civile.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

La FFBaD a inscrit à son projet fédéral le développement durable comme un des objectifs prioritaires du badminton en France. Elle propose que l'organisateur mette en œuvre une compétition éco-responsable.

Toutes les initiatives menées par l'organisateur local seront soutenues par la FFBaD. Vous pouvez déposer une demande de label « développement durable, le sport s'engage ® » auprès du Comité National Olympique et Sportif Français.

9. CONTACTS

Pour toutes questions relatives à ce document ou à l'organisation, vous pouvez contacter le secteur Badminton & Handicap de la FFBaD : Benjamin Grizbec benjamin.grizbec@ffbad.org

Benjamin Grizbec